Justificatif de parution

Justificatif généré le 28/04/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 28/04/2022
Département de publication : (95) Val-d'Oise
URL de l'annonce : https://www.actu-juridique.fr/?p=290171
N° d'annonce : 603326

TALENZ
ARES
Experts-Comptables & Avocats

Par acte SSP du 27/01/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

ROSA CARRE

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Siège social : 8 rue Guy Moquet 95100 Argenteuil.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : ROSA FINANCE, SARL au capital de 14380841 , ayant son siège social 10 RUE CHASTAGNIER PARC D ACTIVITE DES LEONARDS 26200 Montélimar, 519 067 227 RCS de Romans-sur-Isère, Mme ROSATI Lou, demeurant 142 rue de Rennes 75006 Paris

Clause d'agrément : Cession soumise à agrément

Immatriculation au RCS de Pontoise

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

Justificatif de parution

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeGGPO9Z7
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGGPO9Z7

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)